

Laboratoire agréé par le Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire  
JO du 10 février 2007PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU  
D'UN MATERIAU PREVU A L'ARTICLE 5  
DE L'ARRETE DU 21 NOVEMBRE 2002

Page 1

N° **CM - 19 - P - 112**

et 1 annexe de 4 pages.

Valable 5 ans à compter du jeudi 12 septembre 2019

Matériau présenté par : **VESCOM B.V**  
Sint Jozefstraat 20

5753 AV DEURNE

Marque commerciale : **TOGO**

Description sommaire:

Type de support woven

Composition 36% mohair / 15% soie + 49%cotton (36% Mohair / 15% Seide / 49% Baumwolle)

Masse surfacique 546 g/m<sup>2</sup> - épaisseur : 1,7 mm

Type d'ignifugation FR treated

Coloris gris

Nature de l'essai : Essai au brûleur électrique

Classement : **M1**result achieved with  
additional FR finish

Observations : /

Durabilité du classement (l'annexe 22) : 12 mois à partir de la mise en œuvre dans un bâtiment réglementé

Usage : Revêtement de murs tendus, voilages, rideaux, ... Conditions d'entretien : Non lavable à l'eau et non nettoyable

Compte tenu des critères résultant des essais annexés décrits dans le(s) rapport(s) d'essais N° : *FE 19-0297-1365*

Ce procès-verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L.115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

NOTA : Seules sont autorisées les reproductions intégrales et par photocopies du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble du procès-verbal de classement et rapport(s) d'essais annexé(s). Ces conclusions ne portent que sur les performances de résistance / réaction au feu de l'élément objet du présent procès verbal de classement. Elles ne préjugent, en aucun cas, des autres performances liées à son incorporation à un ouvrage"

**"Non valable pour toute application couverte par l'article AM 18 (Arrêté du 6 mars 2006) concernant les sièges rembourrés"**

Champs-sur-Marne, le vendredi 20 septembre 2019

Technicienne d'essais  
du Laboratoire Feu

Clotilde ETIEMVRE

Responsable Technique du Laboratoire Feu  
du Pôle Ameublement

Laboratory approved by the Ministry for the Interior

JO of February 10, 2007

**OFFICIAL REPORT OF CLASSIFICATION OF FIRE PERFORMANCE**

**Of A MATERIAL ENVISAGED IN ARTICLE 5**

**DECREE OF November 21, 2002**

**N° CM - 19 - P - 112**

**et 1 annexe de 4 pages.**

Page 1

Valid 5 years as from jeudi 12 septembre 2019

**Material presents by :** **VESCOM B.V**

Sint Jozefstraat 20  
5753 AV DEURNE

**Trade mark:** **TOGO**

**Summary description**

**Kind of textile** woven

**Composition** 36% mohair / 15% soie + 49% cotton (36% Mohair / 15% Seide / 49% Baumwolle)

**Mass per unit area** 546 g/m<sup>2</sup> - épaisseur : 1,7 mm

**Kind of Fire retardant** FR treated

**Color** gris

**Nature of the test :** Electrical burner test

**Classification :** **M1**

**Observations :** /

result achieved with  
additional FR finish

**Durability of the classification (Article 5 de l'annexe 2)** 12 months starting from the implementation in a regulated building

**Usual term** Walls hung covering, sheers, curtains,...

**Cleaning conditions** Not washable with water and not cleanable

**Taking into account the criteria resulting from the tests annexed described in the test report N° FE 19-0297-1365**

This official report attests only characteristics of the sample submitted for testing and does not prejudice similar characteristics of products. It thus does not constitute a certification of products within the meaning of the L.115-27 article of the code of the consumption and the law of June 3rd, 1994.

NOTE: The integral reproductions and by photocopy of this official report of classification are only authorized or the official report unit of classification and report of annexed test. These conclusions relate only to the resistance / reaction to fire performance of the element that is the subject of the present classification report. They do not prejudice, in any case, other performances related to its incorporation to a work "

**"Not legally acceptable for any use under the pretence of the article AM 18 (Decree of March 6th, 2006) for upholstered seat"**

Champs-sur-Marne, le vendredi 20 septembre 2019

Technicienne d'essais  
du Laboratoire Feu



Clotilde ETIEMVRE

Responsable Technique du Laboratoire Feu  
du Pôle Ameublement



  
Clémence RAWAS

Champs-sur-Marne, le vendredi 20 septembre 2019

Ce rapport d'essais annexé comprend 4 pages

**RAPPORT D'ESSAIS N° FE 19-0297-1365**  
**TEST REPORT N°****Objet :** ESSAIS SUIVANT LES NORMES DE CLASSEMENT M**Subject :** Suivant le Journal Officiel (arrêté du 30 juin 1983 modifié par arrêté du 21 novembre 2002.)*Test according to standard M classification**according the JO of June 30th 1983 modified for decret November 21st 2002*

Essais suivant les normes :

NF P 92-503 : Essai au brûleur électrique applicable aux matériaux souples

NF P 92-504 : Essai de persistance et mesure de vitesse de propagation de flamme

NF P 92-505 : Essai applicable aux matériaux thermofusibles : essai de goutte

NF P 92-507 : Matériaux d'aménagement : classement selon leur réaction au feu

NF P 92-512 : Détermination de la durabilité des classements de réaction au feu

**Demandeur :** VESCOM B.V**Applicant :** Sint Jozefstraat 20

5753 AV DEURNE

**Technicien(ne) d'essais**

Clotilde ETIEMVRE



Responsable Technique du

Laboratoire Feu  
Clement RAWAS  
ESSAIS ET  
MESURES

Les résultats mentionnés dans ce rapport d'essai ne sont applicables qu'à l'échantillon soumis au laboratoire et tel qu'il est décrit dans le présent document. Les échantillons essayés sont à la disposition du demandeur pendant 2 mois à dater de l'envoi du rapport d'essais. Passé ce délai, ils ne pourront en aucun cas être réclamés. Toute communication relative aux résultats des prestations d'essais de FCBA est soumise aux termes de l'article 14 des Conditions Générales de Vente. L'accréditation Cofrac Essais atteste uniquement de la compétence technique des laboratoires pour les essais couverts par l'accréditation. Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) d reconnaissance de l'équivalence des rapports d'essais ou d'analyses. Seule la version en langue française fait foi. Sa reproduction n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

*The test results listed in this test report refer only to the sample submitted to the laboratory and such as described in this document. The samples tested may be reclaimed by the Company which requested the tests within a 2-month period from the date of dispatch of the test report. After this period, the Company will no longer be allowed to reclaim the samples. Any communication of the FCBA test results is subject to the terms of the article 14 of the FCBA General Terms and Conditions of Sales. The accreditation by the COFRAC attests only the technical competence of the laboratories for the tests covered by the accreditation. The COFRAC signed the multilateral agreement of the EA (European cooperation for Accreditation) and of the ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) acknowledging the equivalence of the test or analysis reports. Only the French version of this report shall prevail. The reproduction of this test report is only authorized in its integral form*

# COMPORTEMENT AU FEU

RAPPORT D'ESSAIS N°: FE 19-0297-1365

Essais suivant les normes de classement M : NF P 92-503, 504, 505, 507 et 512

Page 2/

Date de réception essai : 27/08/2019

Dérogation : 17.367.E004

Date de réalisation essai : 12/09/2019

N° de commande : FE 19-0297

## Objet :

Les essais rapportés par le présent document ont pour but de déterminer le comportement au feu des matériaux, conformément aux essais prescrits par l'arrêté ministériel du 30 juin 1983 modifié le 21 novembre 2002, relatif à la réaction au feu des matériaux de construction et d'aménagement. L'attention est attirée sur le fait que les résultats obtenus avec l'échantillon ne sont pas généralisables sans justification de la représentativité des échantillons et des essais.

**Référence Commerciale :** TOGO

## Description sommaire :

Type de support woven

Composition 36% mohair + 15% seide + 49% coton (36% Mohair / 15% Seide / 49% baumwolle)

Masse surfacique 546 g/m<sup>2</sup> - épaisseur : 1,7 mm

Type d'ignifugation FR treated

Coloris gris

Les résultats ci-dessous ont été observés sur les 4 éprouvettes les plus défavorables.

/

## Essais conformes à la norme NF P 92 503 : Décembre 1995

Essai au brûleur électrique applicable aux matériaux souples d'une épaisseur inférieure ou égale à 5 mm.

L'éprouvette de 180 x 600 mm est tendue sur une grille, disposée sur un support à 30° de l'horizontale. Une plaque incombustible est alors rabattue au dos, au départ de l'essai. Le matériau est soumis au rayonnement calorifique et à un courant de gaz chauds provoqués par le brûleur électrique de 500 W disposé à 30 mm sous l'éprouvette. Après 20 secondes, une flamme pilote est amenée au contact de l'éprouvette pendant 5 secondes. L'opération se poursuit toutes les 30 secondes pendant 5 minutes.

Les observations sont alors notées : durée d'inflammation, distances détruites, présence ou non de chute de gouttes enflammées ou non

Dimensions éprouvettes : 180 x 600 mm

Essais effectués sur la face : Face Endroit sens Trame

	Eprouvette 1	Eprouvette 2	Eprouvette 3	Eprouvette 4	
Coloris testé					
Essais effectués dans le sens	Trame	Trame	Trame	Trame	
Masse des éprouvettes	63 g	63 g	63 g	63 g	
Durée d'inflammation avant 20 secondes	0 s	0 s	0 s	0 s	
Durée d'inflammation après 20 secondes	0 s	0 s	2,4 s	0 s	
Percement du matériaux avant 20 secondes	Non / No	Non / No	Non / No	Non / No	
Chute de gouttes ou débris enflammées	Non / No	Non / No	Non / No	Non / No	
Chute de gouttes ou débris non enflammées	Non / No	Non / No	Non / No	Non / No	
Présence de points incandescents	Non / No	Non / No	Non / No	Non / No	Moyennes
Longueur maximale de destruction	200 mm	180 mm	200 mm	180 mm	190 mm
Largeur maximale de destruction	/	/	/	/	/ mm

Les résultats figurant dans ce rapport reflètent la réaction au feu du matériau dans des conditions d'essais particulières. Ils ne sont pas destinés à évaluer l'allumabilité d'une combinaison incorporée ce matériau.

Ce document comporte 4 page(s) de rapport d'essais et

Sa reproduction n'est autorisée que sous sa forme intégrale.



Essais supplémentaires réalisés selon la norme NF P 92-504 suivant la norme NF P 92-507: Non / No

Essais supplémentaires réalisés selon la norme NF P 92-505 suivant la norme NF P 92-507: Non / No

## Essais conformes à la norme NF P 92 504 : Décembre 1995

Essai de réaction au feu des matériaux - Essai de persistance et mesure de vitesse de propagation de flamme

L'éprouvette de 460 x 230 mm est soumise à l'action d'une flamme d'un brûleur d'une hauteur de 20 mm.

Les observations sont alors notées : persistance de flamme ou un effet de propagation, mesure de vitesse et présence ou non de chute de gouttes enflammées ou non.

Date de réalisation essai :

Essais effectués sur la face : **Face Endroit sens Trame**

Dimensions éprouvettes :

### Vérification de la non persistance ou non propagation de la flamme

	Eprouvette 1	Eprouvette 2	Eprouvette 3	Eprouvette 4
<i>Coloris testé</i>	/	/	/	/
<i>Essais effectués dans le sens</i>	Trame	Trame	Trame	Trame
<i>Masse des éprouvettes</i>				
<i>Temps maximum de persistance de flammes</i>				
<i>Propagation éventuelle</i>	/	/	/	/
<i>Chute de gouttes ou débris enflammés</i>	/	/	/	/
<i>Chute de gouttes ou débris non enflammés</i>	/	/	/	/

### Mesure de la vitesse de propagation de la flamme

	Eprouvette 1	Eprouvette 2	Eprouvette 3	Eprouvette 4
<i>Coloris testé</i>	/	/	/	/
<i>Masse des éprouvettes</i>	/ g	/	/	/
<i>Temps nécessaire pour parcourir 250 mm(**)</i>	/ s	/ s	/ s	/ s
<i>Vitesse de propagation</i>	/ mm/s	/ mm/s	/ mm/s	/ mm/s
<i>Chute de gouttes ou débris enflammés</i>	/	/	/	/
<i>Chute de gouttes ou débris non enflammés</i>	/	/	/	/

(\*\*) NA : Non atteinte des 250 mm, permettant la mesure de la vitesse de propagation

Observations :

/

Les résultats figurant dans ce rapport reflètent la réaction au feu du matériau dans des conditions d'essais particulières. Ils ne sont pas destinés à évaluer l'allumabilité d'une combinaison incorporant ce matériau.

# COMPORTEMENT AU FEU

RAPPORT D'ESSAIS N°: FE 19-0297-1365

Essais suivant les normes de classement M : NF P 92-503, 504, 505, 507 et 512

Page 4/4

## Essais conformes à la norme NF P 92 505 : Décembre 1995

Essai de réaction au feu des matériaux - Essai applicable aux matériaux thermofusibles : Essai de goutte

L'éprouvette de 70 x 70 mm disposée sur une grille métallique définie, est soumise au rayonnement d'un épiradiateur situé à 30 mm au-dessus. Pendant minutes, le radiateur est écarté à chaque inflammation puis remis en place après extinction. Pendant 5 minutes supplémentaires, le radiateur reste en place. Les observations notées sont : chute de gouttes enflammées ou non et inflammation de la ouate de cellulose disposée sous l'éprouvette.

Date de réalisation essai :  Essais effectués sur la face

Dimensions éprouvettes : 70 x 70 mm

	Eprouvette 1	Eprouvette 2	Eprouvette 3	Eprouvette 4
<i>Coloris testé</i>	/	/	/	/
<i>Masse des éprouvettes</i>	/ g	/ g	/ g	/ g
<i>Nombre d'échantillons superposés</i>	/	/	/	/
<i>Epaisseur des échantillons</i>	/ mm	/ mm	/ mm	/ mm
<i>Chute de gouttes ou débris enflammés</i>	/	/	/	/
<i>Chute de gouttes ou débris non enflammés</i>	/	/	/	/
<i>Temps auquel se produisent les inflammations des éprouvettes</i>	/ min s	/ min s	/ min s	/ min s
<i>Durée des inflammations des éprouvettes (en s)</i>	/	/	/	/
<i>Inflammation de la ouate</i>	/	/	/	/

Observations :

/

## Essai conforme à la norme NF P 92 512 : Mai 1986

Essai de réaction au feu des matériaux - Détermination de la durabilité des classements en réaction au feu des matériaux.

L'éprouvette est soumise à un vieillissement accéléré en fonction des usages de produits (tentures, rideaux, revêtement mural,...) et en fonction de la résistance des produits au nettoyage.

Date de réalisation essai :

Le produit est soumis au vieillissement accéléré : Non / No

type de vieillissement : /

Pour déclarer ou non la conformité, il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée au résultat.

To declare or not the conformity, it was not taken into account the uncertainty partner in the result.

Les résultats figurant dans ce rapport reflètent la réaction au feu du matériau dans des conditions d'essais particulières. Ils ne sont pas destinés à évaluer l'allumabilité d'une combinaison incorporant ce matériau.

Ce document comporte 4 page(s) de rapport d'essais et

Sa reproduction n'est autorisée que sous sa forme intégrale.